



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 NOVEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 45
- En exercice : 45

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 28 octobre 2024, s'est réuni le mardi 5 novembre 2024 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Valérie COPIN, Christophe MOREL, Aline BOURDAIRE, François ROUSTAN, Catherine BUTTY, Gilles RONDONI, Claude MASCARELLI, Nicolas DOYEN, Nicole NUTINI, Ali AMRANE, Murièle CHABERT, Marie-Madeleine GUALLINO, Cyril DAUPHOUD, Anne-Marie DUVAL, Jean-Marc GARNIER, Dominique BOURRET, Marie CHABAUD, Roger MISSENTI, Philippe BONELLI, Annie OGGERO-MAIRE, Serge PERCHERON, Richard KISS, Franck BARBEY, Jeannette GISQUET, Jean-Pierre BICAIL, Jocelyne BUSTAMENTE, Jean-François LAPORTE, Stéphanie MANDREA, Madame Levanna CALATAYUD, Charles FERRERO, Paul EUZIERE, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Mekia Noura ADDAD, Stéphane CASSARINI, Myriam LAZREUG, Bernard BRUNEAU, Jean-Paul CAMERANO.

PART EN COURS DE SEANCE :

/

PART EN COURS DE SEANCE SANS PROCURATION :

/

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Pascal PELLEGRINO
Madame Mélanie ZARRILLO
Madame Karine GIGODOT
Madame Laurence COSTE
Madame Magali CONESA

ABSENTS EXCUSÉS SANS PROCURATION :

Monsieur Alexandre GAIFFE
Monsieur Patrick ISNARD

ABSENT SANS PROCURATION :

/

ARRIVE EN COURS DE SEANCE :

Madame Myriam LAZREUG
(Prend part aux délibérations N°194 à N°204)

PROCURATION :

Monsieur Pascal PELLEGRINO à Monsieur François ROUSTAN
Madame Mélanie ZARRILLO à Monsieur le Maire
Madame Karine GIGODOT à Madame Nicole NUTINI
Madame Laurence COSTE à Monsieur Nicolas DOYEN
Madame Magali CONESA à Monsieur Paul EUZIERE
Madame Myriam LAZREUG à Monsieur Stéphane CASSARINI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Valérie COPIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération n° 2020-26 du 28 mai 2020 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

Délibérations retirées :

- | | |
|-------------------|---|
| 2024 - 197 | CREATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PAYS DE GRASSE TOURISME
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE |
| 2024 - 200 | CONCESSION DE MOBILIER URBAIN ABRIS VOYAGEURS, DISPOSITIFS 2 ET 8 M²
CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE |

**2024 - 187 RESSOURCES HUMAINES
LOCATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT
POUR LES EMPLOYES DE LA VILLE DE GRASSE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 septembre 2024,

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les termes de la convention de location d'emplacements de stationnement destinés aux employés de la ville de Grasse ;
- **AUTORISER** Madame l'adjointe déléguée à la gestion et à l'optimisation des ressources humaines à signer pour le compte de la ville de Grasse ladite convention à intervenir avec Grasse parking, ainsi que les éventuels avenants à venir, dans la mesure où ces derniers ne sont pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Unanimité.

**2024 - 188 RESSOURCES HUMAINES
MISE A DISPOSITION INDIVIDUELLE DE PERSONNELS DE LA VILLE DE GRASSE
AU PROFIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU FOULON**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 septembre 2024,

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le principe de la mutualisation de moyens et de services de la ville de Grasse au profit du Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon ;
- **APPROUVER** la nouvelle convention de mise à disposition de personnels de la ville de Grasse au profit du Syndicat intercommunal des eaux du Foulon, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer pour le compte de la ville lesdites conventions ainsi que les éventuels avenants à venir, dans la mesure où ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer les conventions initiales, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution à la présente délibération.

Unanimité.

**2024 - 189 COMMANDE PUBLIQUE
PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES
DURANT LA PERIODE DE SEPTEMBRE A OCTOBRE 2024**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 septembre 2024,

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

- **PRENDRE CONNAISSANCE** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation relative aux marchés publics.

Prendre acte.

**2024 - 190 COMMANDE PUBLIQUE
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES-CADRE ENTRE
LA VILLE DE GRASSE ET LA REGIE DES PARKINGS GRASSOIS**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 septembre 2024,

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le principe de la constitution d'un groupement de commandes-cadre pour répondre aux besoins de fournitures, de services et de travaux communs entre la ville de Grasse et la Régie des parkings grassois ;
- **APPROUVER** les termes de la convention cadre de groupement de commandes jointe en annexe à la présente, à intervenir entre la ville de Grasse et la Régie des parkings grassois ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre de groupement de commandes entre la ville de Grasse et la Régie des parkings grassois, ainsi que les éventuels avenants à venir, dans la mesure où ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution à la présente délibération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de groupement de commandes spécifiques à venir entre la ville de Grasse et la Régie des parkings grassois en fonction des besoins.

Unanimité.

**2024 - 191 COMMANDE PUBLIQUE
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES-CADRE ENTRE
LA VILLE DE GRASSE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU FOULON**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 septembre 2024,

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le principe de la constitution d'un groupement de commandes-cadre pour répondre aux besoins de fournitures, de services et de travaux communs entre la ville de Grasse et le Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon ;
- **APPROUVER** les termes de la convention cadre de groupement de commandes jointe en annexe à la présente, à intervenir entre la ville de Grasse et le Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre de groupement de commandes entre la ville de Grasse et le Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon, ainsi que les éventuels avenants à venir, dans la mesure où ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution à la présente délibération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de groupement de commandes spécifiques à venir entre la ville de Grasse et le Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon en fonction des besoins.

Unanimité.

**2024 - 192 COMMANDE PUBLIQUE
ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT LA CANUT**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 septembre 2024,

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** l'adhésion à la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT) ;
- **PRENDRE ACTE** des coûts d'utilisation des accords-cadres mis à disposition, dont le montant plafond annuel pour la ville de Grasse est de 2 160 € TTC, selon la grille des tarifs 2024 ;
- **PRENDRE ACTE** qu'en application de l'article 10.1 des statuts, le représentant légal en exercice, ou tout autre personne dont l'habilitation aura été notifiée par écrit, siège à l'assemblée générale de la CANUT et désigne, à ce titre, Monsieur le Maire pour représenter la collectivité ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT).

Unanimité.

**2024 - 193 SPL PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT
RENOUVELLEMENT URBAIN
OPERATION DE RENOVATION DES FACADES, PORTES,
DEVANTURES COMMERCIALES ET VOLETS DU SECTEUR SAUVEGARDE
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 septembre 2024,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** à procéder aux versements des subventions pour les dossiers cités ci-dessous, sur présentation des factures après contrôle par les services de la ville :
 - Façades 1 rue du Thouron - 06130 GRASSE
Demandeur : Phi l'Agence, syndic professionnel
Bénéficiaire : Copropriété du 1 rue du Thouron
Subvention totale façades : 22 454,00 €
 - Façades 4 rue Jean Ossola- 06130 GRASSE
Demandeur : Cabinet Roulland, syndic professionnel
Bénéficiaire : Copropriété du 4 rue Jean Ossola
Subvention totale façade : 9 784,00 €
 - Façade 12 rue Gazan - 06130 GRASSE
Demandeur : Cabinet Roulland, syndic professionnel
Bénéficiaire : Copropriété du 12 rue Gazan
Subvention totale façade : 8 434,00 €
 - Porte 12 rue Gazan - 06130 GRASSE
Demandeur : Cabinet Roulland, syndic professionnel
Bénéficiaire : Copropriété du 12 rue Gazan
Subvention porte : 700,00 €
 - Façade 12 rue Marcel Journet - 06130 GRASSE
Demandeur : Elisabeth Rime, syndic bénévole
Bénéficiaire : Copropriété du 12 rue Marcel Journet
Subvention totale façade : 7 116,00 €
- **DIRE** que les montants précités seront imputés au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 42 voix pour et 1 voix contre : Monsieur CAMERANO.

**2024 - 194 QUARTIER DES FLEURS DE GRASSE
 PROTOCOLE D'INTENTION AVEC LA SOCIETE 3F SUD**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 septembre 2024,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **APPOUVER** le protocole d'intention annexé à la présente entre la commune de Grasse et la société 3F Sud ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe Morel, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous actes à intervenir dans cette affaire et notamment les avenants.
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 6 voix contre : Monsieur EUZIERE (2voix), Madame ADDAD, Monsieur de FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame LAZREUG et 1 abstention : Monsieur CAMERANO.

**2024 - 195 AMENAGEMENT
 PROJET DE RESTRUCTURATION DU QUARTIER DES FLEURS DE GRASSE
 DEFINITION DES MODALITES DE CONCERTATION PUBLIQUE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 septembre 2024,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les objectifs et les modalités de concertation décrits précédemment ;
 AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 37 voix pour et 6 voix contre : Monsieur EUZIERE (2voix), Madame ADDAD, Monsieur de FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame LAZREUG.

**2024 - 196 COMMANDE PUBLIQUE
 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA CONCLUSION
 DE MARCHES POUR LA REALISATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN
 DES FLEURS DE GRASSE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 septembre 2024,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le principe de la constitution du groupement de commandes entre la ville de Grasse et la Société 3F Sud ayant pour objet la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre urbaine, de maîtrise d'œuvre de travaux et de concertation publique et de tout autre marché qui nécessiterait la mise en commun de prestations utiles aux deux parties.
- **APPROUVER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes désignant la société 3F Sud comme ordonnateur du groupement.
- **APPROUVER** la commande relative à la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre urbaine, en fonction des besoins des membres du groupement.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement.

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 6 voix contre : Monsieur EUZIERE (2voix), Madame ADDAD, Monsieur de FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame LAZREUG et 1 abstention : Monsieur CAMERANO.

2024 - 197 RETIREE

**2024 - 198 CREATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PAYS DE GRASSE TOURISME
DEFINITION DE LA COMPETENCE ANIMATION ET ACTION TOURISTIQUE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 septembre 2024,

Rapporteur : Madame Aline BOURDAIRE

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** la définition de la compétence « animation et action touristique » telle que posée par la présente délibération.
-

Unanimité.

**2024 - 199 BUDGET PRINCIPAL
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 3**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 septembre 2024,

Rapporteur : Madame Catherine BUTTY

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le projet de Décision Budgétaire Modificative n° 3 de la commune au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2024 et l'arrêter comme détaillé ci-dessus ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus ;
 - **NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier Municipal et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 7 voix contre : Monsieur EUZIERE (2voix), Madame ADDAD, Monsieur de FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame LAZREUG, Monsieur CAMERANO.

2024 - 200 RETIREE

**2024 - 201 CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
SERVICE D'ACCUEIL DE LOISIRS SUR TEMPS PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE
EN MATERNELLE ET ELEMENTAIRE
AVENANT N° 1**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 septembre 2024,

Rapporteur : Monsieur Cyril DAUPHOUD

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public du service d'accueil de loisirs sur temps périscolaire et extrascolaire en maternelle et élémentaire sur le périmètre de la ville de Grasse (lot n° 1) ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit avenant et toute pièce nécessaire à la réalisation de la présente délibération.
-

Unanimité.

**2024 - 202 FIXATION DU TARIF D'INTERVENTION DES SERVICES COMMUNAUX
 POUR L'ENLEVEMENT DES MEGOTS DE CIGARETTES SUR LA VOIE PUBLIQUE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 septembre 2024,

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre BICAIL

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** la mise en place d'un tarif de remboursement de l'intervention des services communaux pour l'enlèvement et le nettoyage des jets de mégots de cigarette sur la voie publique et au sein des espaces publics ;
 - **APPROUVER** la fixation de ce tarif à 135 euros par intervention ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à assurer la bonne exécution de la présente délibération.
-

Unanimité.

**2024 - 203 ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES
 DU BAILLEUR SOCIAL 3F SUD
 DON DE CAMERAS DE VIDEO-PROTECTION PAR LA SOCIETE 3F SUD
 FLEURS DE GRASSE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 septembre 2024,

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre BICAIL

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le don par la société 3F SUD à la commune de trois dispositifs de vidéo-protection destinés à améliorer la couverture de vidéosurveillance existante au sein du quartier des Fleurs de Grasse, en conformité avec la convention cadre d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ;
 - **APPROUVER** le projet de convention de don annexé à la présente délibération ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents inhérents à la bonne exécution de la présente délibération.
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 42 voix pour et 1 abstention : Monsieur de FONTMICHEL.

**2024 - 204 DÉLIBÉRATION PORTANT DECLARATOIN D'INFRUCTUOSITE DU LOT N°2 DE LA
 PROCEDURE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE AU SERVICE
 D'ACCUEIL DE LOISIR SUR TEMPS PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE EN
 MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 septembre 2024,

Rapporteur : Monsieur Cyril DAUPHOUD

Extrait de la délibération

- **DECLARER** infructueuse la procédure de délégation de service public d'accueil des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires de la ville de Grasse pour le lot n°2.
 - **AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à engager une nouvelle procédure de délégation de service public pour l'accueil des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires de la ville de Grasse.
 - **HABILITER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et engager toute procédure nécessaire à la réalisation de l'opération.
-

Unanimité.

Grasse le 5 novembre 2024,

Le Maire,



Jérôme VIAUD

[Handwritten signature in blue ink]

La Secrétaire de séance,



Valérie COPIN,

[Handwritten signature in blue ink]

